



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.15.2

11 octobre 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 15.2 de l'ordre du jour

COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Ce document fournit des informations aux Parties sur la nomination des membres du Conseil scientifique et de son Comité de session.

Les analyses comparatives des candidats aux postes de Conseillers nommés par la COP dans les domaines relatifs aux mammifères aquatiques et au changement climatique figurent à l'Annexe 1 du présent document, et les détails complets des nominations figurent à l'Annexe 2.

COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Contexte général

Composition du Conseil scientifique et de son Comité de session

1. Chaque Partie a le droit de nommer un membre du Conseil scientifique (Art. VIII, paragraphe 2, de la Convention). Ces Conseillers nommés par les Parties sont nommés pour une période illimitée, jusqu'à ce qu'ils se retirent ou qu'ils soient remplacés par la Partie qui les a nommés.
2. D'autres membres du Conseil scientifique (appelés Conseillers nommés par la COP) sont nommés à chaque réunion de la COP (art. VIII, paragraphe 2, de la Convention) pour la prochaine période triennale. Leur mandat est renouvelable, toutefois, la reconduction du mandat n'est pas automatique et doit être confirmée lors de chaque réunion de la COP.
3. Conformément à la Résolution 12.4, paragraphe 4, la Conférence des Parties nomme également une sélection représentative des membres du Conseil scientifique qui siégeront au Comité de session. Le Comité est composé de Conseillers nommés par la COP et de Conseillers nommés par les Parties et choisis au niveau régional, nommés lors de chaque session ordinaire de la COP sur la base d'une recommandation du Secrétariat et en consultation avec le Comité permanent.
4. Sauf décision contraire de la COP, le Comité de session est composé de :
 - (a) neuf conseillers nommés par la COP et ayant une expertise des questions taxonomiques et thématiques ; et
 - (a) quinze Conseillers nommés par les Parties choisis dans les cinq régions géographiques du Comité permanent, soit trois dans chacune des régions : Afrique, Asie, Europe, Océanie et Amérique du Sud et Centrale et Caraïbes.
5. Conformément à la Résolution 12.4, les membres du Comité de session devraient normalement être nommés pour un mandat minimal de deux périodes triennales. Chaque réunion ordinaire de la COP devrait décider du renouvellement de la moitié¹ des membres du Comité de session nommés par les Parties.
6. La Résolution 12.4 recommande également que la COP identifie, parmi les Conseillers nommés par les Parties, jusqu'à trois membres suppléants pour chaque région, qui pourraient remplacer de manière permanente ou temporaire un membre régulier de la région qui n'est pas en mesure de continuer à siéger au Comité de session pendant l'intersession.

¹ impair (15) au sein du.

Conseillers nommés par la COP

7. Le tableau ci-dessous présente les Conseillers actuellement nommés par la COP et leurs domaines de compétence. Les Conseillers nommés par la COP pour les mammifères aquatiques (Dr Giuseppe Notarbartolo di Sciara), le Changement climatique (Prof. Colin Galbraith) et les Mammifères terrestres (Dr. Rodrigo A. Medellín) ont informé le Secrétariat qu'ils se retiraient de leurs fonctions de Conseillers nommés par la COP.

Domaine d'activité	Conseiller nommés par la COP
Mammifères aquatiques	Dr. Giuseppe Notarbartolo di Sciara
Oiseaux	Dr. Rob P. Clay ²
Oiseaux	Prof. Stephen Garnett ²
Prises accessoires	Dr. Barry G. Baker
Changement climatique	Prof. Dr. Colin A. Galbraith
Connectivité/réseau	Dr. Fernando Spina
Poissons	Dr. Zeb S. Hogan ³
Poissons	Dr. Rima Jabado ³
Espèces envahissantes, maladies, animaux sauvages, insectes, parasites marins et mauvaises herbes	Dr. Ruth Cromie
Pollution marine	M. Mark P. Simmonds
Mammifères terrestres	Dr. Rodrigo A. Medellín ⁴
Mammifères terrestres	Prof. Alfred Oteng-Yeboah ⁴

8. Le Secrétariat a compilé toutes les nominations reçues pour les domaines relatifs aux mammifères aquatiques et au changement climatique. Comme deux Conseillers nommés par la COP partagent la responsabilité du domaine d'activité relatif aux mammifères terrestres, qui compte pour un seul poste, le Secrétariat n'a pas demandé de nominations pour ce domaine d'activité. Avant la COP14, la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (Bonn, Allemagne, 18-21 juillet 2023) a consulté les nominations reçues pour les domaines d'activité relatifs aux mammifères aquatiques et au changement climatique, en vue de formuler ses recommandations pour la COP sur la sélection des candidats.
9. La Résolution 12.4 *Conseil scientifique* dans son paragraphe 9, « prie le Secrétariat de prévoir un processus de consultation comprenant l'avis des Parties, des scientifiques et des experts, afin d'élaborer, en consultation avec le Comité permanent, sa recommandation à la Conférence des Parties sur la composition du Comité de session (...) » Dans le cadre de ce processus consultatif, le Conseil scientifique a également fourni ses recommandations pour le poste de Conseiller pour les mammifères aquatiques nommé par la COP. Deux candidates, celles de Mme Ellen Hines et de Mme Vanesa Tossenberger, ont été présélectionnées et recommandées par le ScC-SC6 pour examen par la COP14. Comme un seul candidat a été désigné pour le poste de Conseiller pour le changement climatique nommé par la COP, le Conseil scientifique a demandé au Secrétariat de rechercher d'autres candidats pour ce poste et de présenter la liste des candidats à la COP14 pour examen.

² Les conseillers Clay et Garnett partagent la responsabilité des oiseaux, ce qui compte pour un seul poste.

³ Les conseillers Hogan et Jabado partagent la responsabilité de la pêche, ce qui compte pour un seul poste.

⁴ Les conseillers Medellín et Oteng-Yeboah partagent la responsabilité des mammifères terrestres, ce qui compte pour un seul poste.

10. Les nominations des Conseillers nommés par la COP pour les mammifères aquatiques et pour le changement climatique sont présentées à la COP14 pour examen. L'Annexe 1 du présent document contient un bref aperçu et des analyses comparatives des candidats ; l'Annexe 2 contient la documentation complète pour les nominations des candidats aux postes vacants. Les Conseillers actuellement nommés par la COP pour tous les autres domaines poursuivront leur mandat après la COP14.

Membres du Comité de session nommés par les Parties

11. Le tableau ci-dessous dresse la liste des Conseillers nommés par les Parties et actuellement membres du Comité de session, ainsi que la période triennale pour laquelle ils ont été nommés pour la première fois.

Membres actuels du Comité de session du Conseil scientifique nommés par les Parties				
Région	Conseiller scientifique	Nommé(e) par	Période triennale de la première nomination au Comité de session	Nombre de mandats
Afrique	M. Djibril Djouck	Sénégal	COP12-COP13	2
	M. Stephen Okiror	Ouganda	COP13-COP14	1
	Prof. Dr. Edson Gandiwa	Zimbabwe	COP13-COP14	1
Asie	M. Hany Tatwany	Arabie Saoudite	COP12-COP13	2
	M. Daniel Fernando	Sri Lanka	COP12-COP13	2
	M. Askar Davletbatkov	République kirghize	COP13-COP14	1
Europe	M. João José de Bastos Loureiro	Portugal	COP13-COP14	1
	M. Ruben Moreno-Opo	Espagne	COP13-COP14	1
	Mme Daliborka Stankovic ⁵	Serbie	COP13-COP14	1
Océanie	Mme Narelle Montgomery	Australie	COP12-COP13	2
	Mme Saras Sharma	Fidji	COP13-COP14	1
	M. Graeme Taylor	Nouvelle-Zélande	COP11-COP12	3
Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes	M. Carlos Mario Orrego Vásquez	Costa Rica	COP12-COP13	2
	Mme Patricia Pereira Serafini	Brésil	COP12-COP13	2
	M. Héctor Samuel Vera Alcaraz	Paraguay	COP12-COP13	2

12. Huit des membres actuels du Comité de session (un d'Afrique, deux d'Asie, deux d'Océanie et trois d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes) auront achevé au moins deux mandats au moment de la COP14 (voir les lignes surlignées dans le tableau ci-dessus). Les membres restants (sept au total)⁶ auront achevé un mandat et leur renouvellement devrait être envisagé.

⁵ Mme Stankovic a été nommée par la COP12 en tant que membre suppléant pour l'Europe. Elle est devenue membre du Comité de session en septembre 2019, en remplacement de M. Poluda qui avait démissionné. Conformément à l'article 2 (g) du Règlement intérieur du Conseil scientifique et de son Comité de session, elle pourra siéger pendant deux périodes triennales en sa nouvelle qualité de membre, en plus de tout mandat qu'elle a déjà exercé en tant que suppléante.

⁶ Six d'entre eux ont confirmé qu'ils étaient en mesure de continuer à siéger en tant que membres du Comité de Session de la CMS nommés par les Parties. La confirmation de M. Davletbatkov est attendue.

13. Comme l'a décidé le Comité permanent lors de sa 44^e réunion, les candidats proposés pour les membres nommés par les Parties doivent être identifiés par les régions par l'intermédiaire d'un processus de consultation entre les Parties dans les régions, coordonné par les membres concernés du Comité permanent. Les régions doivent ensuite soumettre leurs recommandations sur les candidats à la COP.
14. La COP devrait également nommer, parmi les Conseillers nommés par les Parties, un maximum de trois membres suppléants pour chaque région. Il n'y a pas de limite de temps pour l'exercice de ce mandat. La liste actuelle des suppléants est la suivante :

Membres suppléants actuels du Comité de session du Conseil scientifique		
Région	Conseiller scientifique	Nommé(e) par
Afrique	M. Kahsay Gebretensae Asgedom	Éthiopie
	M. Andrews Agyekumhehe	Ghana
	M. Selby Remie	Seychelles
Europe	M. Jean-Philippe Sibley	France
	M. James M. Williams	Royaume-Uni

15. En identifiant les candidats proposés pour les membres nommés par les Parties, les Parties devraient garder à l'esprit les dispositions de [Résolution 13.2, paragraphe 10](#), qui stipulent que les représentants des pays dont les arriérés de paiement sont de trois ans ou plus ne devraient pas exercer de fonctions au sein des organes de la Convention. L'état des contributions peut être consulté sur le [site web de la CMS](#).
16. Il convient de supposer que les candidats proposés par les Parties qui ne peuvent bénéficier d'un financement pour assister aux réunions de la Convention ont les moyens de participer aux réunions du Comité de session, soit par l'intermédiaire de leur propre institution, soit par celui du gouvernement de la Partie qui les a nommés.
17. Dans la période intersessions entre la COP13 et la COP14, le Secrétariat a également mis à jour les coordonnées des membres du Conseil scientifique de la CMS. Les membres du Conseil scientifique désignés par les Parties ont été invités à confirmer ou à mettre à jour leurs coordonnées avant le 31 octobre 2023.

Actions recommandées

18. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) après consultation au sein des groupes régionaux, de nommer les membres régionaux et suppléants du Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15, conformément à la résolution 12.4 ;
 - b) après avoir examiné les nominations des candidats aux postes de conseillers nommés par la COP, telles qu'elles figurent dans les Annexes 1 et 2 du présent document, et les recommandations du Conseil scientifique, de nommer des Conseillers nommés par la COP pour les domaines relatifs aux mammifères aquatiques et au changement climatique.

ANNEXE 1

**ANALYSES COMPARATIVES DES CANDIDATS AUX POSTES DE
CONSEILLERS NOMMÉS PAR LA COP POUR LES DOMAINES D'ACTIVITÉ RELATIFS
AUX
MAMMIFÈRES AQUATIQUES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Note : L'annexe est présentée dans un fichier séparé [ici](#).

ANNEXE 2

NOMINATIONS COMPLÈTES DES CANDIDATS AUX POSTES DE CONSEILLERS NOMMÉS PAR LA COP POUR LES DOMAINES D'ACTIVITÉ RELATIFS AUX MAMMIFÈRES AQUATIQUES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Note : en raison de sa longueur, l'annexe est présentée dans un fichier séparé [ici](#).